



Règlement intérieur – Stage de ski

1. Tout enfant, entre 6 et 9 ans, muni d'un certificat médical de moins de 3 mois de « non contre-indication à la pratique du ski » ou ayant renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du mineur de la FFS et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques peut être inscrit.
2. Le comité se réserve le droit d'accepter des enfants après le dernier jour des inscriptions, coïncidant avec la matinée découverte, selon les places disponibles.
3. Les enfants sont pris en charge dès le départ du bus jusqu'à ce qu'ils en redescendent en arrivant à Colmar.
4. Nous demandons aux parents de rappeler aux enfants les règles de comportement dans les bus ainsi que sur les pistes : respect des consignes de sécurité, calme, ordre, propreté et politesse. Le Ski Club Colmar se donne le droit d'exclure un enfant pour le non-respect des consignes et ne remboursera pas les frais engagés par la famille pour ce motif.
5. L'usage du téléphone portable est strictement interdit dans le bus.
6. Le port du casque est obligatoire.
7. Tout enfant n'ayant pas son matériel complet ne sera pas admis lors des sorties ou du stage.
8. Le matériel et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Le Ski Club Colmar décline toute responsabilité en cas de perte d'objet. Il est recommandé de fixer skis et bâtons ensemble.
9. A l'issue du stage, les enfants valideront certaines compétences du Pass'Neige, document d'accompagnement proposé par la Fédération Française de Ski. Le Ski Club Colmar ne propose pas de passage de test ESF.
10. Le Ski Club Colmar proposera aux enfants deux repas chauds lors du stage. Les autres jours, les familles doivent fournir aux enfants un repas tiré du sac (sandwichs, snacks, fruits).